

QUI SURVEILLE NOS ALIMENTS ?



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) :

- Contribuer à la conception des politiques de **concurrence et de consommation**
- **Informier et accompagner** les entreprises et les consommateurs
- Effectuer **des enquêtes, des contrôles** et donner suites aux constatations réalisées



Laboratoires de contrôles COFRAC

- Répondre aux demandes d'analyses
- Mettre au point des méthodes d'analyses
- Développer les recherches nécessaires



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Institut national de l'origine et la qualité (INAO) :

Chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux **signes officiels d'identification** de la **qualité** et de l'**origine** des produits agricoles et agroalimentaire (**AOC** : Appellation d'origine contrôlée, **AOP** : Appellation d'origine protégée, **IGP** : Indication géographique protégée ...)

Direction générale de l'alimentation (DGAL) :

- **Garantir la santé** des consommateurs, des animaux, des végétaux et de l'environnement
- S'assurer **des conditions sanitaires** dans lesquelles les produits animaux et végétaux sont **produits et mis sur le marché** ou **introduits sur le territoire**



AOP :
Appellation
d'origine
protégée



IGP :
Indication
géographique
protégée



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

Direction générale de la santé (DGS) :

- Assurer la **coordination des systèmes** de veilles et de **vigilances sanitaires**
- Coordonner leur mise en œuvre par les autres département ministériels (agence sanitaire / agence national de santé)
- Élaborer / **participer à la rédaction des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la santé publique**

Maintenant vous savez tout !